

# Estimation du gisement de déchets dangereux produits en Pays de la Loire

Données 2022

Révisions du document			
Version	Structure	Contributeur.rice	Date
1	TEO	Cannelle HUET	15/05/2024

Contact(s)
- <a href="mailto:cannelle.huet@teo-paysdelaloire.fr">cannelle.huet@teo-paysdelaloire.fr</a>

Informations en lien
<ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="#">Site de TEO</a></li><li>- <a href="#">Lien vers la plateforme Géorisques</a></li><li>- <a href="#">SYDEREP</a></li><li>- <a href="#">SINOE</a></li><li>- <a href="#">CERC Pays de la Loire</a></li></ul>

Diffusé par :



Partenaires :



## 1. Source(s) de données

### a. Producteur(s)



#### IREP :

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est une direction du ministère de la Transition Ecologique et solidaire.

La Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire met à disposition des exploitants des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement ICPE le site GEREPE leur permettant de saisir leurs déclarations d'émissions de polluants.

La base IREP mise en ligne annuellement par la DREAL sur le site Géorisques correspond à l'extraction faite de la base de données compilée et consolidée par la DREAL des déclarations obligatoires des industriels.

Les installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement ICPE sont tenues de déclarer annuellement leurs émissions de polluants y compris les quantités de déchets générés par l'établissement dès lors que la somme de ces quantités est supérieure à 2 000 t/an pour les déchets non dangereux et 2 t/an pour les déchets dangereux.

La base IREP est composée de 5 fichiers Excel relatifs aux déchets :

- Etablissements : ce fichier contient les caractéristiques de chaque établissement recensé avec leur code établissement (aussi appelé code GIDIC), leur nom, les coordonnées GPS, le code APE, le code commune...
- Production de déchets dangereux : ce fichier contient la liste des déchets dangereux produits par un établissement , comprenant le code établissement, le code traitement, le code déchets et les libellés. Ce fichier est aussi connu sous le nom de IREP Producteurs.
- Production de déchets non dangereux : idem mais pour les déchets non dangereux.
- Traitement de déchets dangereux : Ce fichier contient la liste des déchets dangereux traités par établissement, comprenant le code établissement, le code traitement, le code déchet et les libellés. Ce fichier est aussi connu sous le nom de IREP Eliminateurs.
- Traitement de déchets non dangereux : idem mais pour les déchets non dangereux.

Le fichier Producteurs permet d'étudier les dynamiques de production de déchets dangereux des entreprises par secteurs d'activité.

Le fichier Eliminateurs permet d'estimer la quantité totale de déchets dangereux produits et captés en région ainsi que la quantité de déchets dangereux traités sur la région.



#### Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD) :

Le PNTTD est l'autorité compétente française pour les transferts de déchets en export, import et transit. Le PNTTD transmet à chaque région un registre listant l'ensemble des procédures de notifications des dossiers qu'il instruit.



SYDEREP :

L'Etat a confié à l'ADEME la mise en place et la gestion des registres de déclarations annuelles des producteurs et éco-organismes d'un certain nombre de filières, dont celles sur les Véhicules Hors d'Usage (VHU) , sur les Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE), et sur les Piles & Accumulateurs (P&A). Ces registres sont gérés dans l'application SYDEREP et permettent de mesurer les performances globales de chacune des filières.

L'ADEME publie les données issues des registres sur leur [Opendata](#) ainsi que dans des rapports annuels par filière.

Les jeux de données des filières VHU et DEEE ont été régionalisés sur l'Opendata TEO :

- [VHU](#)
- [DEEE](#)



SINOE-Déchets :

Tous les 2 ans, l'ADEME pilote une enquête « Collecte » sur la gestion des déchets ménagers et assimilés auprès des collectivités exerçant la compétence collecte des déchets. Les données de l'enquête sont saisies sur le site SINOE-Déchets.

Les données relatives aux déchets dangereux ménagers collectés en déchèteries publiques hors DEEE et amiante ont été exportées et portent sur l'année 2021 (dernière enquête disponible lors de l'analyse).



DASTRI :

L'éco-organisme DASTRI, en charge de collecter et traiter les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) des patients en auto-traitement fournit chaque année à l'Observatoire des données régionales.



CYCLAMED :

L'éco-organisme CYCLAMED, en charge de la collecte et du traitement des Médicaments Non Utilisés (MNU) transmet chaque année à l'Observatoire des données régionalisées sur la filière.



PYRÉO :

L'éco-organisme PYRÉO, en charge de l'organisation et l'animation de la filière REP des producteurs d'engins de de signalisation de détresse périmés ou utilisés, transmet chaque année à l'Observatoire des données régionalisées sur la filière.



EcoDDS :

L'éco-organisme EcoDDS, en charge de la collecte, du tri, du transport et du traitement des déchets dangereux spécifiques fournit à TEO un bilan des quantités régionales collectées et de leurs modalités de traitement. EcoDDS ne couvre pas l'ensemble des déchets dangereux ménagers, certains déchets hors filière sont collectés en déchèteries, les quantités sont alors analysées à partir des données SINOE (enquête Collecte 2021).



ADIVALOR :

L'éco-organisme ADIVALOR est en charge de la filière des déchets de l'agro-fourriture. Une partie de ces déchets sont à caractère dangereux : les produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) et les emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP).



CYCLEVIA :

L'éco-organisme CYCLEVIA est en charge de la filière des huiles usagées issues des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles.



CERC Pays de la Loire :

La CERC Pays de la Loire a réalisé fin 2018 un état des lieux initial de quantification et de qualification des gisements issus des activités du BTP et de leur prise en charge sur la région portant sur les données 2017. La quantité de déchets dangereux produits par les activités du BTP et plus particulièrement du bâtiment (considérés comme déchets dangereux diffus) a été estimée.

Une page dédiée aux déchets du BTP est disponible sur le site de TEO : <https://teo-paysdelaloire.fr/tableau-de-bord/dechets-du-btp/>



CNIDEP :

Le CNIDEP-CMA 54 a développé l'outil EGIDA-v2 permettant l'estimation de gisement de déchets d'origine artisanale. Une estimation à l'échelle de la Région Pays de la Loire a été réalisée à la demande de l'Observatoire début 2021. L'estimation classe les déchets selon qu'ils soient dangereux, non dangereux ou inertes.

#### b. Date des jeux et de dernière modification

Les jeux de données IREP (correspondant aux années 2006 à 2019) ont été téléchargés sur la plateforme Géorisques le 03/12/2021. Les données 2020 ont été téléchargées le 20/12/2021. Les données 2021 ont été téléchargées le 10/03/2023. Les données 2022 ont été téléchargées le 09/01/2024.

Le jeu de données utilisées pour le calcul des indicateurs porte sur les données 2018, 2020, 2021 et 2022.

Les données 2019 ont été jugées par le SYPRED non exploitables en l'état.

#### c. Accès aux jeux et conditions de mises à disposition

La base de données IREP est disponible en libre consultation et téléchargement sur la plateforme Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/installations-industrielles-rejetant-des-polluants>

L'extraction IREP est disponible sur le site fin décembre de l'année n+1.

## 2. Préparation des données IREP

L'estimation de la production régionale de déchets dangereux repose principalement sur l'exploitation du fichier IREP Eliminateurs.

a. Redressement des données

En raison du grands nombres de données déclarées, la base IREP subit des opérations de vérifications et de redressement :

- comparaison des données de l'année n avec celles de l'année précédente ;
- vérification de la liste des installations de traitement ayant déclarés des flux entrants d'une année à une autre;
- cohérence des tonnages déclarés par les installations.
- Vérification que l'exploitant n'a pas déclaré la quantité en kg.
- Vérification que les sites de transit utilisent un code associé à une opération de transit.

b. Classification des déchets

Dans la base IREP, les déchets dangereux sont identifiables via leur code déchets de la nomenclature CED (Catalogue Européen des Déchets). Le CED répertorie les déchets selon 20 catégories, définissant l'origine et la composante caractéristique du déchet. Ce code est désigné par l'association de 6 chiffres, suivi d'un \*, indiquant que le déchet est dangereux. La nomenclature répertoriant près de 400 codes déchets dangereux, une classification selon 16 catégories principales a été établie par TEO :

Catégorie	Description
Boues, dépôts et résidus chimiques	Principalement déchets de boues industrielles, des résidus de réaction chimiques, des matériaux filtrants et absorbants usés.
Déchets amiantés	Matériaux de construction et d'isolation contenant de l'amiante, amiante liée
Déchets contenant des hydrocarbures	Produits résiduels issus de processus de fabrication des produits énergétiques (raffinage du pétrole par exemple)
Déchets contenant des PCB	Les PCB (Polychlorobiphényles), dangereux pour l'homme et l'environnement sont présents dans les déchets de transformateurs et condensateurs.
Déchets d'activités de soins	Déchets issus des activités des domaines de la médecine humaine et vétérinaire
Déchets de préparations chimiques	Déchets industriels ou de laboratoire issues des réactions chimiques
Huiles usées	Huiles moteur, huiles minérales
Liquides souillés	Liquides de lavage, liquides aqueux contenant des substances dangereuses
Peintures, colles, solvants	Sous forme solide et liquide
Piles et accumulateurs (hors DEEE)	
Résidus d'incinération (Refiom et Refidi)	Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères et Résidus d'épuration des fumées d'incinération des déchets industriels
Solvants usés	Produits par l'industrie chimique
Terres et boues de dragage polluées	Terres (y compris provenant de sites contaminés), cailloux et boues de dragage
Autres	Autres catégories non recensées précédemment

Véhicules et déchets associés	Cette catégorie est exclue de l'analyse IREP, et remplacée par les données SYDEREP + complète et + fiable
DEEE	Cette catégorie est exclue de l'analyse IREP, et remplacée par les données SYDEREP + complète et + fiable

c. Complétude avec la base Producteurs pour les exports à l'étranger

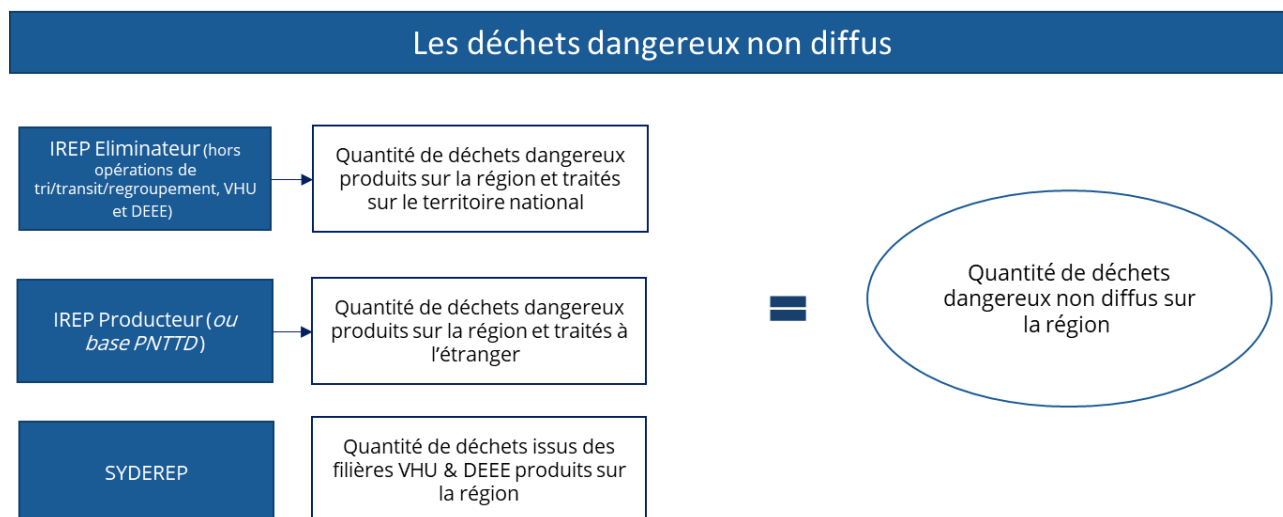
Les déchets dangereux produits en Pays de la Loire et exportés à l'étranger sont issus du fichier Producteur.

Les déclarations sont comparés avec le registre sur le transferts transfrontaliers de déchets dangereux du PNTTD pour éviter les doubles comptes.

### 3. Méthodologie

Méthodologie d'estimation du gisement de déchets produits en Pays de la Loire :

*N.B : les données SYDEREP étant plus complètes et fiables pour les filières DEEE et VHU, ces catégories de déchets sont exclus de l'exploitation des données IREP et sont traitées à part.*



## Les déchets dangereux diffus

Déchets dangereux des ménages	Secteur agricole (collectés via la filière REP)	Secteur du bâtiment (hors amiante)	Artisans
	<b>ADIVALOR - 2022</b>	<b>CERC PDL - 2017</b>	<b>EGIDA</b>

Collectés en déchèteries (hors filières REP)	SINOE® - 2021
-------------------------------------------------	---------------

En mélange dans les OMR	TEO - 2021
-------------------------	------------

### Collectés via les filières REP

DASRI	DASTRI - 2022
-------	---------------

Piles & Accumulateurs	SYDEREP - 2022
-----------------------	----------------

Médicaments non utilisés	CYCLAMED - 2022
--------------------------	-----------------

Déchets dangereux spécifiques	EcoDDS - 2022
-------------------------------	---------------

Huiles usagées	CYCLEVIA - 2022
----------------	-----------------